

Le 16 janvier 2007

Madame Josée Primeau
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
575, rue Saint-Amable
2e étage, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes

Madame,

En réponse à la question provenant du public transmise le 15 janvier 2007, c'est avec plaisir que je vous soumetts les renseignements suivants :

QUES75 Le 21 mars 2006, M. Claude A Ferland, conseiller en sécurité civile pour le ministère de la Sécurité publique demandait : l'initiateur du projet peut-il déposer un scénario normalisé pour chacune des composantes du projet afin de montrer les pires conséquences possibles d'un accident sans tenir compte des mesures de mitigation active? A-t-on fourni ces renseignements?

Nous vous référons à la réponse de la question Qc-146 de l'initiateur du projet dans le document : Implantation d'un terminal méthanier à Lévis – Étude d'impact sur l'environnement, Complément à l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires des agences réglementaires, Mai 2006 à la page 3.107.

Espérons que ces renseignements vous satisferont, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dave Castegan

c.c. : Robert Lortie, chef du Service du soutien aux régions